

FAYCELLES AUJOURD'HUI

N° 94

Janvier 2026

NOS
MEILLEURS
VOEUX POUR
2026



Bien chers toutes et tous



L'édito du maire

Au moment où s'achève le mandat que vous m'avez confié, je souhaite m'adresser à chacune et chacun d'entre vous pour exprimer ma gratitude des années que nous avons traversées ensemble.

Durant cette période, notre équipe municipale s'est engagée avec détermination pour améliorer votre quotidien, renforcer l'attractivité de notre commune et préparer l'avenir. Grâce à un travail constant, souvent discret mais toujours résolu, nous avons pu mener à bien de nombreux projets.

En quittant mes fonctions, je souhaite que l'esprit de cohésion, d'innovation et de responsabilité qui nous a guidé, continue d'animer notre commune. Les bases posées au cours des mandats précédents constituent un socle solide pour les années à venir.

Je formule le vœu que celles et ceux qui poursuivent cette mission trouvent dans votre soutien la force d'agir pour le bien de tous.

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée et pour les échanges parfois exigeants mais toujours constructifs qui ont jalonné ces années. Servir notre commune a été pour moi un honneur et une responsabilité que j'ai assumée avec conviction.

Je vous adresse à chacune et chacun mes salutations les plus chaleureuses et mes vœux les plus sincères pour l'avenir ainsi qu'une très bonne année 2026.

**Jean-Claude Laborie
Maire de Faycelles**

SOMMAIRE



INFO MAIRIE
[PAGE 4](#)

REGULATION DES MEUBLÉS DE
TOURISME
[PAGE 6](#)

NOTRE FUTURE ÉCOLE
[PAGE 7](#)

TÉLÉTHON 2025
[PAGE 8](#)

SOUVENIRS SOUVENIRS
[PAGE 10](#)

JOIE ET COMPAGNIE
[PAGE 11](#)

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
[PAGE 12](#)

PLUI LE RECOURS
[PAGE 13](#)

FAYCELLES VILLAGE ÉTOILÉ
[PAGE 14](#)

ENTENTE FOOT AZUR
[PAGE 15](#)

BÉDUEL FAYCELLES PING
[PAGE 16](#)

LE COMITÉ DES FÊTES
[PAGE 17](#)

US BÉDUEL FAYCELLES
[PAGE 18](#)

SI ON SORTAIT EN 2026
[PAGE 19](#)

UN JARDIN FLEURI EN HIVER
[PAGE 20](#)

LE ROMAN DE L'HIVER
[PAGE 21](#)

UN PEU D'HISTOIRE
[PAGE 22](#)

ON SE DÉTEND
[PAGE 23](#)



INFO MAIRIE



Mes travaux sont-ils taxables ?

Dans certains cas, vos travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme, mais ne sont pas taxables (et donc pas à déclarer) auprès de nos services. Il s'agit par exemple de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, d'un ravalement de façade, de la pose d'une clôture ou d'un mur séparateur (cas les plus fréquents).

En principe, le système informatique identifie ces dossiers et les invalide automatiquement. Toutefois, si le libellé des travaux est absent ou incomplet, vous pouvez être sollicité à tort.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir nous l'indiquer en nous contactant (coordonnées en fin du dépliant) ou en complétant votre parcours GMBI en indiquant la nature exacte des travaux.



En cas d'absence de déclaration de votre part dans les délais impartis, nos services procéderont à l'évaluation d'office de votre bien ce qui vous expose à diverses sanctions dont la perte du bénéfice d'éventuelles exonérations.

Je n'arrive pas à déclarer.
Pour être accompagné, prenez RDV sur www.impots.gouv.fr, rubrique :



Sélectionnez : « votre demande concerne :

la gestion de votre patrimoine », puis :

« au sujet de : une déclaration de travaux »



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ?

Pensez à le déclarer !



À QUI ?

→ Auprès de votre mairie : effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

ET

→ Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

La DGIFP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée.

Il est **obligatoire** de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services.

Les informations transmises permettront la **mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération**.

La DAACT n'est destinée qu'à votre mairie et ne permet pas d'informer la DGFIP.

NOUS CONTACTER

Par internet (www.impots.gouv.fr) : Via votre messagerie sécurisée. Connectez-vous à votre espace, puis sélectionnez « écrire » et « mes biens immobiliers » puis « déclaration foncière »

Par courrier :

Centre des Finances Publiques
Service Départemental des Impôts Fonciers

(SDIF)
83 rue Victor HUGO 46009 CAHORS CEDEX

Par téléphone : 05 65 20 33 33



Par flux informatique, nos services sont informés de votre demande d'autorisation d'urbanisme. Cette information donne lieu à l'envoi d'un 1^{er} mail qui vous demande d'indiquer la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement de ceux-ci (cette date reste modifiable ultérieurement si besoin). Un 2nd mail vous sera transmis le jour de la date prévisionnelle d'achèvement : vous devrez alors effectuer votre déclaration foncière et/ou d'urbanisme.



Quand ?

Dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

Comment dois-je déclarer ?

Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr. Rubrique « Gérer mes biens immobiliers »

Une pastille « déclaration foncière attendue » apparaîtra sur le local concerné par les travaux.

Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur www.impots.gouv.fr

Selon les cas :
6840-SD,
et/ou H1, H2 ou
IL*

*précisions ci-contre



Qu'est ce que je déclare exactement ?

Vous êtes invité à utiliser la déclaration en ligne "Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI)" : en effet, elle vous guide, via un parcours déclaratif profilé adapté à votre situation, pour effectuer votre déclaration foncière et/ou votre déclaration d'urbanisme.

*

En cas d'impossibilité de déclarer en ligne, vous devrez déterminer quels imprimés seront nécessaires pour effectuer vos obligations déclaratives. Tous les imprimés et leurs notices sont disponibles sur www.impots.gouv.fr

Obligatoirement : la déclaration foncière

Les travaux effectués dans un local dont vous êtes propriétaire,

- qu'il s'agisse de constructions nouvelles (ex : piscine),
- d'une addition de construction (ex : véranda accolée à votre maison), d'un réaménagement intérieur (ex : transformation d'un garage en chambre), ou d'une démolition partielle ou totale doivent obligatoirement faire l'objet d'une **déclaration foncière**.

Elle permet de mettre à jour l'évaluation de votre bien.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- **déclaration H1 : pour une maison**
- **déclaration H2 : pour un appartement**
- **déclaration IL : pour toute modification sur un local existant**

Et selon les cas : la déclaration d'urbanisme

Dans certains cas, la déclaration foncière doit s'accompagner d'une déclaration d'urbanisme, pour les cas où votre projet est soumis à la taxe d'aménagement.

Quels sont ces cas ?

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Y sont soumis les abris de jardin (même démontables), les panneaux photovoltaïques installés au sol, les dépendances ou toute autre annexe (ex : véranda, piscine)...

Les bâtiments non couverts, comme les terrasses, ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.



Cette année, Faycelles réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du

15 janvier 2026

Une lettre de M. le Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Un agent recenseur vous fournira une notice internet, soit dans votre BAL, soit en main propre.

Suivez les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier, contactez la mairie au 05 65 34 06 55

LE RECENSEMENT EST OBLIGATOIRE ET GRATUIT, MAIS C'EST SURTOUT UN ACTE CIVIQUE.

RÉGULATION DES MEUBLÉS DE TOURISME À L'ÉCHELLE LOCALE

*Direction Départementale des Territoires du Lot
Unité Habitat Logement*



LES BAILLEURS

COMMENT LOUER UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE MEUBLÉE EN TOURISTIQUE ?

Déclaration obligatoire des meublés touristiques sur un fichier national pour les **résidences principales**.

A partir du **20 mai 2026**, cette déclaration sera à faire en ligne sur une plateforme dédiée. Ce dispositif remplace la déclaration auprès des communes, qui sont déchargées de cette mission.

Baisse des avantages fiscaux

L'abattement fiscal pour les meublés classés et chambres d'hôtes **passe de 71 % à 50 %**, dans la limite de 77 700€.

Pour les meublés non classés, il est **réduit à 30 %** avec un plafond de 15 000€ de revenus locatifs.

DPE obligatoire

Pour tous les meublés touristiques soumis au contrôle de la police du maire, le DPE doit être classé entre A et D.



LES SANCTIONS

Nouvelles sanctions à l'encontre des loueurs, des plateformes ou des intermédiaires, pour punir les **fausses déclarations** lors de l'enregistrement allant de **10 000€ à 100 000€**.

Certaines amendes civiles prononcées par le juge, sont transformées en **amendes administratives**, prononcées directement par le maire.

Logement sans DPE

Une amende administrative pouvant aller jusqu'à **5 000€** pourra être infligée, remplaçant les amendes civiles dont les procédures étaient décourageantes et les effets limités.

Face à l'essor des plateformes d'intermédiation pour la location de meublés touristiques, la récente **loi sur la régulation des meublés de tourisme** donne aux collectivités territoriales de nouveaux outils, afin de **préserver l'offre de logements** pour les résidences principales. Elle renforce et complète la **boîte à outils** à la disposition des collectivités territoriales et particulièrement des communes, pour préserver le tissu résidentiel local tout en permettant un développement touristique raisonnable.

Informations à retrouver sur le site du Ministère :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/acces-logement>

Contact DDT du Lot - Unité Habitat Logement
ddt-sgsvd@lot.gouv.fr
05 65 23 60 60

NOTRE FUTURE ECOLE

Les travaux de l'école unique du RPI avancent toujours selon le calendrier prévu. Les entreprises sont donc à pied d'œuvre pour permettre une réception des travaux fin mars 2026.

L'équipe éducative, enseignantes et personnels des écoles, a choisi les couleurs des différents lieux de vie, tant scolaire que périscolaire, lors d'une réunion de travail avec l'Architecte, le Conducteur de travaux et les conseillers techniques de l'Education Nationale début octobre 2025.

Le mobilier et les équipements informatiques étant à renouveler dans leur intégralité, les appels d'offres ont été publiés mi-novembre, pour une ouverture des réponses début décembre. Le choix des fournisseurs sera définitif lors d'une réunion du conseil syndical le lundi 12 janvier 2026.

Au-delà de ces considérations techniques, les enfants des écoles de Béduer et Faycelles ont effectué une nouvelle visite de leur future école le mardi 15 décembre 2025 où ils ont pu poser leurs questions au Conducteur de travaux M. BAROUILLET, qui les a guidés dans les différents bâtiments.



Les aménagements extérieurs devraient débuter, en fonction de la météo, en mars 2026.



L'école sera ainsi prête pour la rentrée de septembre 2026.



TELETHON 2025

LES COUSETTES



Les Cousettes remercient le Comité des fêtes de Faycelles pour leur soutien et leur engagement à leur côté, ainsi que les nombreux visiteurs qui les ont honorées de leur présence, participant ainsi à la réussite et au succès de cette journée du TELETHON.

Les bénéfices de cette année ont permis aux Cousettes de remettre un chèque de 3500 euros au téléthon 2025.



Beau succès du retour du repas organisé par le Comité des fêtes le samedi soir à l'occasion du Téléthon.



TELETHON 2025



DONS:	
• Gym	147 €
• Foot	100 €
• Pétanque	50 €
• Les Cousettes	3500 €
• Urne à Béduer	105 €
• Urne à Faycelles	233 €
RECETTE	
• Pain	573 €
• Repas du samedi soir	
• Tripoux	
• Buvette	
• Barquettes de chevreuil	1528 €
VENTES	
• 27 barquettes de 1kg	
• 63 tripoux	
• 93 tartiflettes	

Un grand merci aux bénévoles sans qui cette belle journée n'aurait pu avoir lieu ...

... sans oublier les commerçants suivants ;

Boulangerie : Le pain de Faycelles

Boulangerie : Maison Lafage à Lacapelle-Marival

Boucherie Charcuterie : Escrozailles à Cajarc

Boucherie Charcuterie : Ibanez à Labastide-Murat

Boucherie Charcuterie : Mas le Rouget

Primeur : Daniel Ville et fils à Foissac

Primeur : Le potager de Flo à Faycelles

Fromage : Roca Max à Faycelles

Pâtisserie : Les Gourmandises de Lili à Cahors





SOUVENIRS SOUVENIRS



PRATTSEUL

**Les 11, 12 et 13 juillet à Faycelles,
nous avons été plus de 2 000 à
venir partager, danser, écouter,
débattre, créer, dessiner, jouer,
rire, rêver ...**



MADAM

<https://www.mirza-festival.com>

*Contact – Coraline Chaffard – Kora
kora@ulysses.coop – 06 30 79 42 00*

JOIE ET COMPAGNIE



L'Association **Joie et Compagnie** vous souhaite une année douce et créative. Tout au long de l'année, les troupes enfants et adultes mettent leur cœur à l'ouvrage pour explorer leurs personnages clownesques et leurs émotions au travers de jeux et d'improvisations.

Joie et Compagnie développe également ses autres activités de création: lectures théâtralisées pour petits et grands, clown tout terrain et chant au service du jeu et de la relation, théâtre forum.

Prochains rendez-vous à Faycelles:

- Stage de jeu burlesque et clownesque les 11 et 12 avril
- Atelier ouvert au public en juin.

Pour toute inscription et demande de renseignements, contactez-nous :

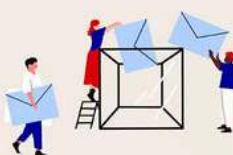
joieetcie@gmail.com ou **0623018601**

et restez à l'affût de nos actualités sur le PanneauPocket Faycellois.

Au plaisir !

**1^{er}
tour**

15 mars



**2^d
tour**

22 mars

**Allons
Voter!**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux (15 conseillers à Faycelles). Vous pouvez dès maintenant **vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales**.

Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site : service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie

Quel mode de scrutin à Faycelles ?

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Afin de faciliter la constitution des listes dans les communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates.

En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Pour Faycelles, l'effectif légal du conseil municipal est de 15 conseillers.

Toute liste devra comporter au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

PLUi LE RECOEURS



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (ci-après « PLUi ») de la communauté de communes du GRAND-FIGEAC, qui regroupe 92 communes, a été prescrite par délibération le 24 avril 2018.

Une phase de concertation avec les habitants du GRAND-FIGEAC s'est déroulée entre le mois de janvier 2019 et le mois de juin 2024.

Le 10 septembre 2024, une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif de Toulouse. Le conseil communautaire du GRAND-FIGEAC a arrêté une première fois le projet de PLUi, par une délibération en date du 25 juin 2024, tirant simultanément le bilan de la concertation préalable.

Toutefois, pas moins de **23 communes membres** ont donné un **avis défavorable** sur le projet de PLUi, **2** ont donné un **avis favorable avec réserves**, **31** ont donné un **avis favorable avec observations**, **19** ont donné un **avis favorable sans observation**, le restant ne s'étant pas prononcé. La délibération initiale du 25 juin 2024 n'ayant pas permis de procéder à l'arrêt du projet de PLUi, il a été procédé à une deuxième délibération.

Dans l'intervalle, l'avis rendu par la **Mission régionale d'Autorité Environnementale Occitanie (MRAe)** le 24 octobre 2024 a mis en évidence de **nombreuses insuffisances** du projet de PLUi, tant dans son évaluation environnementale que dans sa compatibilité avec les documents de planification supérieurs. La MRAe a notamment relevé que l'état initial était incomplet, que les impacts environnementaux étaient insuffisamment analysés et que la séquence ERC était mal appliquée. Elle a également souligné des faiblesses méthodologiques importantes dans le bilan de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), empêchant de disposer d'une base fiable pour apprécier la trajectoire de sobriété foncière. Elle a par ailleurs estimé que le PLUi ne démontrait pas sa compatibilité avec le SRADDET, le SDAGE ou le PCAET, et que plusieurs enjeux majeurs — continuités écologiques, zones humides, ressource en eau, risques d'inondation — étaient insuffisamment pris en compte. Enfin, elle a formulé des critiques particulièrement fortes concernant la traduction de l'ambition énergétique du territoire, relevant que le PLUi ne prévoyait pratiquement aucun secteur dédié au développement des énergies renouvelables et qu'il n'intégrait pas le schéma territorial prévu par le PCAET.

Par une délibération du 5 novembre 2024, le conseil communautaire du GRAND-FIGEAC a arrêté une seconde fois le projet de PLUi du GRAND-FIGEAC, **identique sur le fond et la forme** à celui arrêté le 25 juin 2024, à la majorité des deux tiers des membres votants.

Par un arrêté en date du 13 novembre 2024, le Président de la Communauté de Communes du GRAND-FIGEAC a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du PLUi du GRAND-FIGEAC.

L'enquête publique unique s'est déroulée du 16 décembre 2024 au 24 janvier 2025.

Au regard tant des observations émises par les services consultés que des résultats de l'enquête publique, des adaptations et corrections ont été apportées au projet de PLUi..

Aucune de ces modifications n'ont permis de satisfaire les communes membres ayant émis des avis défavorables lors des arrêts du projet de PLUi.

Finalement, à la suite de ces modifications, le Conseil communautaire du GRAND-FIGEAC a adopté le PLUi du GRAND-FIGEAC par une délibération en date du 24 juin 2025, rendue exécutoire le 17 juillet 2025.

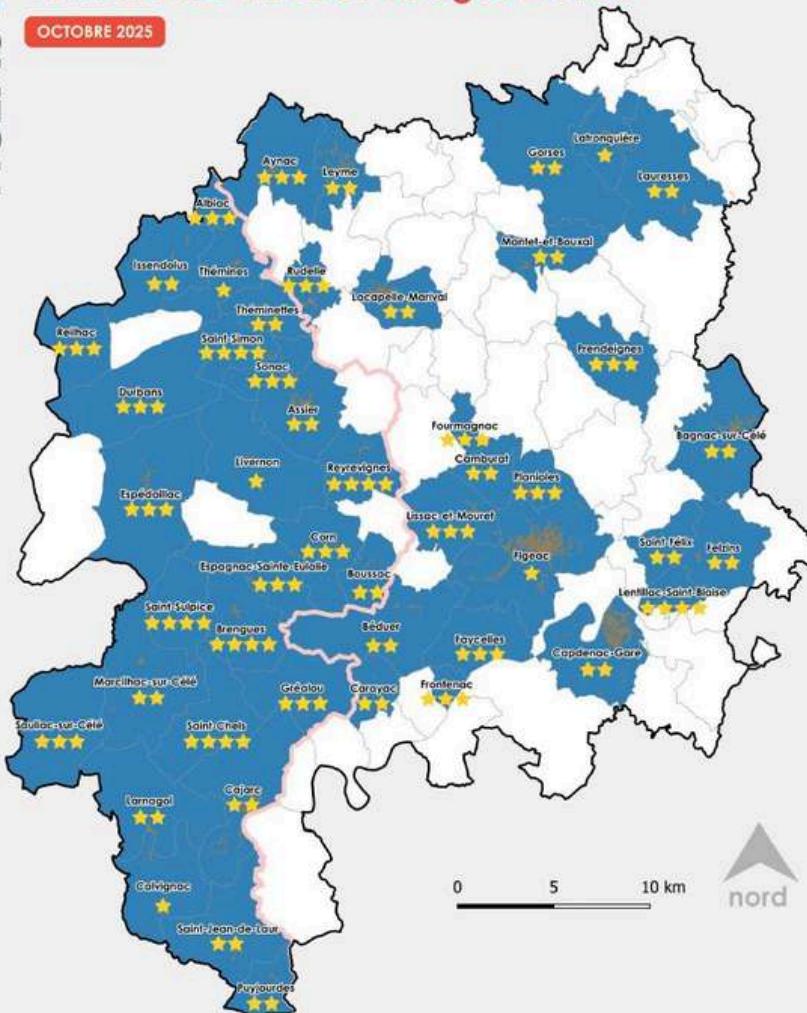
Le 22 août 2025, dix communes membres de la CCGF, à savoir les communes de **Capdenac-le-Haut, Asprières, Issepts, Fons, Gréalou, Linac, Quissac-en-Quercy, Faycelles, Saint-Bressou et Issendolus** ont formé un **recours gracieux**, adressé initialement à **Madame la Préfète du Lot**, puis transmis par cette dernière au président de la CCGF.

Ce recours gracieux a fait l'objet d'une **décision explicite de rejet** de la part du président de la CCGF par lettre recommandée distribuée le 17 octobre 2025.

Sur les dix communes ayant exercé le recours gracieux, huit d'entre elles, à savoir les communes d'**Asprières, Capdenac-le-Haut, Faycelles, Fons, Gréalou, Linac, Issendolus et Quissac-en-Quercy**, ont pris pour avocat **Me Martin MATTIUSSI-POUX**, Avocat au Barreau de Strasbourg, au nom du cabinet ADMYS AVOCATS AARPI, dont le siège social est situé 40-41 quai Fulchiron - 69005 Lyon et entendent solliciter auprès du **Tribunal Administratif de Toulouse** :

- **L'ANNULATION** de la délibération du 24 juin 2025 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du GRAND-FIGEAC a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal,
- **LA MISE À LA CHARGE** de la communauté de communes du GRAND-FIGEAC de la somme de **6.000 euros** au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Les 8 maires souhaitent reprendre la concertation qui n'a pas été menée et qu'une autre méthode soit appliquée pour élaborer le PLUi du GRAND-FIGEAC.



0 5 10 km



L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) a donné en octobre dernier son classement au concours national pour l'obtention du label « Territoires de Villes et Villages Etoilés ».

Le classement s'effectue au moyen de l'obtention d'un nombre d'étoiles, similaire au label village fleuri que l'on a l'habitude de croiser. Il reflète les efforts et les démarches entrepris par les communes pour protéger leur environnement nocturne. Cela passe par l'emploi de luminaires respectueux (qui éclairent le sol et non le ciel), d'un nombre de points lumineux adapté, 'extinctions nocturnes de l'éclairage public...bref toutes les bonnes idées permettant de réduire l'impact de la pollution lumineuse.

A l'échelle nationale en 2025, le concours a récompensé 759 communes françaises, réparties dans 85 départements et 14 régions. Ce sont désormais 1062 communes qui bénéficient du label villes et villages étoilés en France, soit près du double par rapport à la précédente édition de 2019.

Le Grand-Figeac fait partie des 14 "Territoires de Villes et Villages Etoilés" distingués en 2025.

La commune de Faycelles s'est vue attribuer 3 étoiles ; elle sera heureuse de pouvoir apposer prochainement son panneau VVE à l'entrée du village.

FAYCELLES VILLAGE ÉTOILÉ

Territoire de Villes et Villages Etoilés

49 communes labellisées

Dont 26 localisées dans le Parc Naturel Régional

Niveaux de labellisation

32 981 habitants concernés
72,5 % de la population du Grand-Figeac

250 km de linéaire de voirie éclairé (voirie communale + RD en agglo)

	Communauté de communes du Grand-Figeac
	Communes du Grand-Figeac
	Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ)

80 communes du Lot détiennent le label « Villes et villages étoilés » et parmi les nouveaux : Aujols, 2 étoiles ; Flaujac-Poujols, 3 étoiles ; Figeac, 1 étoile ; Béduer, 2 étoiles ; Boussac, 2 étoiles ; Camburat, 2 étoiles ; Saint-Félix, 2 étoiles ; Fourmagnac, 3 étoiles ; Lissac-et-Mouret, 3 étoiles ; Planiolles, 3 étoiles ; Lentillac-Saint-Blaise, 4 étoiles ; Corn, 3 étoiles ; Saint-Michel-de-Bannières, 4 étoiles ; Lacapelle-Marival, 2 étoiles ; Leyme, 2 étoiles ; Théminettes, 2 étoiles ; Aynac, 3 étoiles ; Rudelle, 3 étoiles ; Théminal, 1 étoile ; Labastide-du-Vert, 3 étoiles ; Calvignac, 1 étoile ; Cajarc, 2 étoiles ; Carayac, 2 étoiles ; Larnagol, 2 étoiles ; Marcilhac-sur-Célé, 2 étoiles ; Frontenac, 3 étoiles ; Gréalou, 3 étoiles ; Saint-Chels, 4 étoiles ; Saint-Sulpice, 4 étoiles ; Lacave, 2 étoiles ; Latronquière, 1 étoile ; Gorges, 2 étoiles ; Lauressas, 2 étoiles ; Montet-et-Bouxal, 2 étoiles ; Lalbenque, 2 étoiles ; Cremps, 3 étoiles ; Vaylats, 1 étoile ; Belmont-Sainte-Foi, 3 étoiles ; Laburgade, 3 étoiles ; Ussel, 4 étoiles ; Labastide-Murat, 1 étoile ; Caniac-du-Causse, 2 étoiles ; Concots, 2 étoiles ; Puyjourde, 2 étoiles ; Saillac, 2 étoiles ; Saint-Jean-de-Laur, 2 étoiles ; Limogne-en-Quercy, 3 étoiles ; Lugagnac, 2 étoiles ; Beauregard, 4 étoiles ; Vidaillac, 4 étoiles ; Bagnac-sur-Célé, 2 étoiles ; Felzins, 2 étoiles ; Prendeignes, 3 étoiles ; Livernon, 1 étoile ; Assier, 2 étoiles ; Durbans, 3 étoiles ; Sonac, 3 étoiles ; Reyrevignes, 4 étoiles ; Saint-Simon, 4 étoiles ; Espagnac-Sainte-Eulalie, 3 étoiles ; Espédaillac, 3 étoiles ; Brengues, 4 étoiles ; Lentillac-du-Causse, 2 étoiles ; Cénevières, 3 étoiles ; Cabrerets, 4 étoiles ; Bouziès, 2 étoiles ; Orniac, 3 étoiles ; Sauliac-sur-Célé, 3 étoiles ; Calès, 3 étoiles ; Nadillac, 2 étoiles ; Sénaillac-Lauzès, 3 étoiles ; Carlucet, 2 étoiles ; Issendolus, 2 étoiles ; Le Bastit, 3 étoiles ; Reilhac, 3 étoiles ; Couzou, 4 étoiles ; Alvignac, 2 étoiles ; Miers, 2 étoiles ; Albiac, 3 étoiles.



ENTENTE FOOT AZUR

Cette année, nous avons les catégories U7, U9 pour l'école de football et nos vétérans font partie aussi de cette Entente.

L'Ecole de football est en grande difficulté. Nous sommes en recherche de jeunes footballeuses et footballeurs. Depuis de nombreuses années, nous maintenons des tarifs qui restent raisonnables et au plus juste.

Mais ces décisions ne payent pas. Nous avons une licence à 65 euros pour palier aux soucis financiers des familles. Nous arrivons à offrir des cadeaux pour Noël et des tenues correctes ainsi que des ballons neufs. On part une fois par an au Stadium de Toulouse et nous arrivons à maintenir une ambiance familiale et conviviale toute l'année. Il n'y a pas que le sport mais surtout, de nouveaux liens amicaux qui se créent, ce qui est, somme toute, le plus important.

Nos vétérans sont toujours là, avec la même mentalité et la joie de vivre des soirées chaleureuses à discuter de la vie et à rire ensemble.



Nous vous rappelons que notre traditionnelle **soirée grillades** aura lieu le **18 Juillet 2026** et cette date correspond à la fin de la Coupe du Monde. Nous ferons donc des efforts pour que ces 2 événements soient festifs dans notre village et espérons voir nos Bleus en cohésion.

VIVE L'EFA, c'est plus qu'un club

BEDUER FAYCELLES PING



Des nouvelles du club de Ping !

Cette saison encore, Béduer Faycelles Ping confirme son dynamisme avec 65 adhérents, un chiffre proche du record de 70 licenciés. L'arrivée de nouveaux joueurs, alliée à la fidélité des anciens, garantit des séances bien remplies et variées, dans une ambiance conviviale. Les entraînements loisirs du mercredi rencontrent toujours un fort succès, tout comme les animations internes et les tournois mensuels, qui attirent régulièrement de nombreux participants, comme en témoignent le succès de la soirée Beaujolais à Faycelles ou le tournoi de Noël à Béduer.

Le club reste fidèle à ses priorités tout en adaptant ses activités. L'engagement en faveur des féminines se confirme avec l'organisation d'une journée spéciale le 7 décembre à Béduer, qui a rassemblé 20 joueuses issues de plusieurs clubs. À Faycelles, la séance du vendredi après-midi, alternant avec celle du jeudi soir, reste très prisée, notamment par ces dames, pour son atmosphère ludique et décontractée. La seule nouveauté a été le changement d'horaire de l'entraînement jeune à Béduer, désormais prévu le mercredi de 17h30 à 19h00, afin de regrouper le maximum de joueurs et de faciliter leur progression.

Au niveau des compétitions, la phase 1 du championnat départemental par équipes s'achèvera le 10 janvier pour nos trois équipes engagées. Les deux formations en Départementale 2 jouent gros lors de cette dernière journée et doivent impérativement s'imposer : l'équipe 1 pour viser la montée en Départementale 1, l'équipe 2 pour arracher son maintien. L'équipe 3 est quant à elle déjà assurée de terminer 6^e en Départementale 3. Ces résultats prometteurs laissent présager une phase 2 ambitieuse. À noter qu'une 4^e équipe sera inscrite en Départementale 4 pour permettre aux loisirs motivés de découvrir la compétition. Dans le championnat jeunes, le club aligne deux équipes, et l'équipe 1, tenante du titre, ambitionne de reproduire son exploit ou, à défaut, de décrocher une place sur le podium.

Avec la nouvelle année qui arrive, c'est le moment idéal pour prendre de bonnes résolutions ! Envie ou besoin de faire du sport ? Que vous soyez adulte ou enfant, venez taquiner la petite balle pour pratiquer un sport accessible à tous. Pour rappel, il est possible de s'inscrire tout au long de l'année et d'effectuer une ou deux séances d'essai gratuites. Alors, n'hésitez pas à prendre contact pour venir essayer, vous serez les bienvenus !

*Pour plus d'infos sur le club : contacter Michel au
06 33 81 48 00
@ : Faycelles.Ping@orange.fr
<http://faycellesping.wix.com/tt46>*

LE COMITÉ DES FÊTES



Le Comité des Fêtes tient à remercier l'ensemble des habitants pour leur participation à la fête de cette année.

L'ensemble des animations a rencontré un beau succès : repas convivial, concours de pétanques et soirées musicales ont rassemblé petits et grands dans une ambiance conviviale et festive.

Le Comité remercie également tous ceux qui se sont mobilisés lors de la journée dédiée au Téléthon : les associations qui ont participé à l'organisation de la journée, ainsi que toutes les personnes qui sont venues, et qui ont à nouveau montré l'esprit solidaire de notre village.



Nous avons le plaisir d'annoncer que la prochaine fête votive aura lieu les **21, 22 et 23 août 2026**.

Le programme complet sera communiqué prochainement, mais le Comité travaille déjà pour faire de cet événement un moment mémorable.

L'assemblée générale aura lieu en début d'année 2026, et nous vous communiquerons les noms des nouveaux membres du bureau à la suite de celle-ci.

A bientôt pour de nouvelles aventures !



Si vous êtes jeunes faycellois et que vous souhaitez rejoindre le Comité des Fêtes, n'hésitez pas à nous contacter :

Instagram : @comitefaycelles





US BÉDUEUR FAYCELLES

L'Union Sportive Béduer-Faycelles, le nouveau club de football de votre village, est heureux de vous présenter ses meilleurs voeux pour 2026.

Certains d'entre vous sont au courant, les autres le seront désormais, il était temps de remonter une équipe de football en associant Béduer et Faycelles, le duo historique sportivement.

Le club est ainsi créé depuis l'été 2025, compte une vingtaine de joueurs et participe au championnat du Lot de 4e division.

Les matchs se déroulent, en alternance, entre les stades de Béduer et de Faycelles, les dimanches après-midi et des articles sont publiés dans les jours précédents pour inviter chaque habitant/supporter à venir encourager son équipe (sur Facebook, Instagram et l'application Panneaupocket).

Enfin, chaque bonne volonté est la bienvenue, en termes de joueurs, mais surtout de dirigeants, le gros manque du club en ce moment.



Si vous avez l'envie d'offrir quelques heures au club, par-ci par-là, faire arbitre de touche sur un match, tenir la buvette, etc, n'hésitez pas à nous contacter.

En vous souhaitant de nouveau le meilleur pour cette nouvelle année, la santé avant tout évidemment, nous espérons vous voir au bord du terrain à la reprise, fin Février

Footballistiquement,

Arnaud LE MOINE et Nicolas

BERNARD

Co-présidents

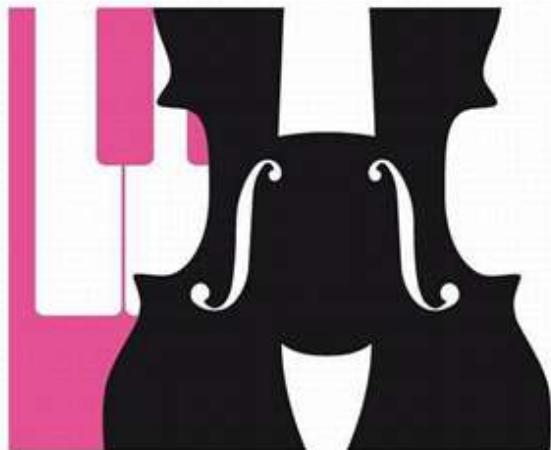
US Béduer-Faycelles

06.99.86.97.53.

us.beduer.faycelles@gmail.com

SI ON SORTAIT EN 2026

RENCONTRES MUSICALES de Figeac



Des manifestations variées seront proposées au printemps et à l'été à tous les passionnés d'activités solidaires, ou amateurs de produits locaux : Journée Citoyenne, Marché gourmand.

Autant d'évènements qui font partie des rendez-vous annuels faycellois à ne pas manquer, dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Pour les amateurs de musique classique, les Rencontres musicales de Figeac sont organisées du 6 au 20 août dans les églises et châteaux de Figeac et ses alentours. Orchestre et chœur, musique de chambre, récitals,... les nombreux concerts permettront cette année encore de découvrir des chefs-d'œuvre connus et moins connus, joués par des artistes internationaux mais également locaux.

La commune de Faycelles sera heureuse d'être un partenaire de ce 29^{ème} festival.

Le programme reste à venir.

<https://www.festivaldefigeac.com/>

COMMENT AVOIR UN JARDIN FLEURI EN HIVER ?



Même en hiver, certaines plantes apportent des touches de couleurs et du relief au jardin.

Vivaces et bulbes d'hiver :

- Hellébores (Rose de Noël) : Fleurit malgré le froid, avec des tons blancs, roses ou pourpres.
- Perce-neige : Annonce la fin de l'hiver avec ses petites clochettes blanches délicates.

Arbustes fleuris en hiver :

- Hamamélis : Ses fleurs jaune vif apparaissent en plein hiver, contrastant avec le feuillage nu.
- Mahonia : Feuillage persistant et floraison jaune éclatante en hiver.



- Viburnum tinus : Arbuste à feuillage persistant qui produit de petites fleurs blanches en hiver.

Plantes à feuillage décoratif :

- Bruyère d'hiver : Forme un tapis coloré avec ses fleurs roses ou blanches.
- Cornouiller : Ses tiges rouges ou jaunes illuminent le jardin en hiver.



Structurer son jardin pour un effet harmonieux.

Associer les plantes selon leur hauteur et leur floraison.

Pour créer un jardin harmonieux, il est essentiel de jouer avec les hauteurs des plantes et leurs périodes de floraison. En associant des végétaux de tailles variées, vous pouvez former des massifs dynamiques et visuellement intéressants.

Penser aux feuillages persistants pour une structure verte toute l'année.

Des végétaux, comme le houx, le laurier ou le camélia, maintiennent un écrin vert dans votre jardin, même lorsque les fleurs se font plus rares.

Printemps : les premières floraisons

Le printemps marque le réveil du jardin, avec des plantes qui apportent couleurs et fraîcheur après l'hiver. Associez bulbes, arbustes et vivaces pour une floraison progressive.

Bulbes précoces :

- Tulipes : Disponibles en une grande variété de couleurs, elles fleurissent dès mars et illuminent les massifs.
- Narcisses : Faciles à cultiver, ils offrent des fleurs jaunes ou blanches au parfum délicat.
- Jacinthes : Très parfumées, elles forment des grappes florales denses et colorées.

Arbustes fleuris :

- Forsythia : Un des premiers arbustes à fleurir, avec des grappes de fleurs jaunes éclatantes.
- Magnolia : Ses grandes fleurs, souvent blanches ou roses, apportent une touche d'élégance au jardin.
- Camélia : Persistant, il fleurit dès la fin de l'hiver avec des fleurs aux teintes vives allant du blanc au rouge.

Vivaces et annuelles :

- Pensées : Résistantes au froid, elles fleurissent tôt avec des couleurs variées.
- Primevères : Idéales en bordure, elles offrent une floraison abondante.
- Myosotis : Connues pour leurs petites fleurs bleues, elles forment un joli tapis végétal.

Jouer avec les textures et les couleurs.

Mélanger feuilages verts, colorés et panachés.

Alterner entre floraisons vives et plus douces pour un effet naturel.

L'alternance de floraisons vives et plus douces ajoute de l'harmonie et de la légèreté à votre jardin. Par exemple, associez des rosiers ou des géraniums à fleurs éclatantes avec des lavandes ou des anémones aux tons plus subtils.

Utiliser des éléments décoratifs pour sublimer les floraisons.

Installer des treillis pour les plantes grimpantes. Pour les mettre en valeur, installez des treillis ou des arches qui permettront aux plantes de s'épanouir en hauteur. Intégrer des bordures et jardinières pour plus de dynamisme.

Attirer les pollinisateurs pour un jardin en pleine santé

Mélanger plantes locales et exotiques pour un jardin original

Sublimer son jardin avec un éclairage adapté

Un nouveau livre pour bien commencer 2026...

LA SAGA DU LOT Tome 1

LE GABARIER DE MONTBRUN

Jean-José BOUTARIC

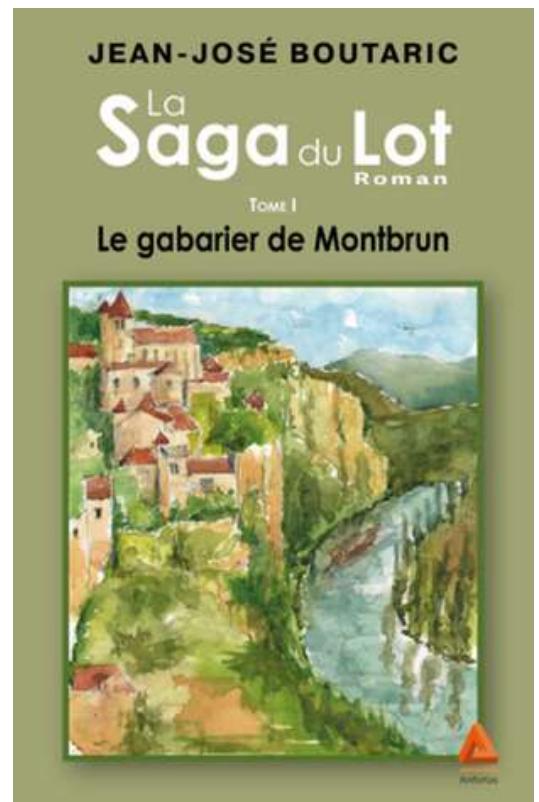
L'action se passe dans la vallée du Lot, au XIXe siècle et retrace l'histoire d'une famille de gabariers, héritière de nombreux siècles de navigation fluviale et qui va, ainsi que tous ceux que la batellerie faisait vivre, se trouver en concurrence avec le chemin de fer lorsque la ligne Cahors-Capdenac, quasi parallèle au cours de la rivière, sera construite.

L'auteur, Jean-José Boutaric, docteur en médecine et en histoire et philosophie des sciences, aime s'amuser et distraire ses lecteurs en racontant l'histoire à l'aide de héros imaginaires mêlés aux événements de leur époque. Ainsi a-t-il inventé l'intervention du Samu pour sauver quatorze personnages célèbres, de Socrate à l'Impératrice Sissi (*l'Histoire en SAMUsant*), ou bien a-t-il recueilli les témoignages des parisiens ayant subi l'exode de 1940, (*Ornella ou l'Enfance retrouvée*) ou décrit la vie des porteurs d'eau au XIX^e siècle, petit métier bien oublié de nos jours (*Porteurs d'eau, du Quercy à Paris*) ou la carrière héroïque d'un soldat de la République et de l'Empire (*Grenadier du Quercy*) ou encore la vie de Rome à travers les yeux d'Aminorix, *médecin de César*.

Bonne lecture.

Bonne année et Bonne santé à tous.

LES BIBLIOTHECAIRES.



Petit rappel : nous sommes présentes tous les mardis après-midi de 14h30 à 16h00. N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Vous pouvez emprunter les livres gratuitement.

UN PEU D'HISTOIRE ...

LE MAS DU NOYER

Le site ne figure pas sur les revues touristiques du Lot, aucun dépliant ne relate son passé glorieux, rares sont les livres qui mentionnent le Mas du Noyer. Seul l'abbé René Laurentin, dans son encyclopédie des apparitions mariales, retrace succinctement la renommée de l'endroit. Il est cependant probable que la statue vénérée le jour de l'Assomption aurait des origines vers la fin du XIVe siècle.

"Un enfant de Cajarc, aveugle, se rendait, conduit par son père, à Notre-Dame de Quézac demander sa guérison. En passant devant un énorme noyer, l'enfant retrouva subitement la vue et sa première vision fut la Vierge Marie elle-même au creux du noyer".

Nous savons qu'à la suite du miracle, il y eut l'édification d'une chapelle au XVIIe siècle, puis la fondation d'une église paroissiale en 1803, par décision épiscopale. Des aménagements furent ajoutés en 1840. Une restauration plus récente fut accomplie en 1966, avec l'apport des peintures de la voûte de la nef réalisées par Michel Albert. "L'Apparition" et les différentes étapes de la vie de la Vierge y sont retracées. L'ensemble forme une communion de couleurs lumineuses qui donnent une impression de paix, plus exactement un détachement calme et une soudaine illumination intérieure, en raison du thème de la Lumière, le plus beau fleuron de l'esprit marial du Mas du Noyer.

Extrait article ActuLot

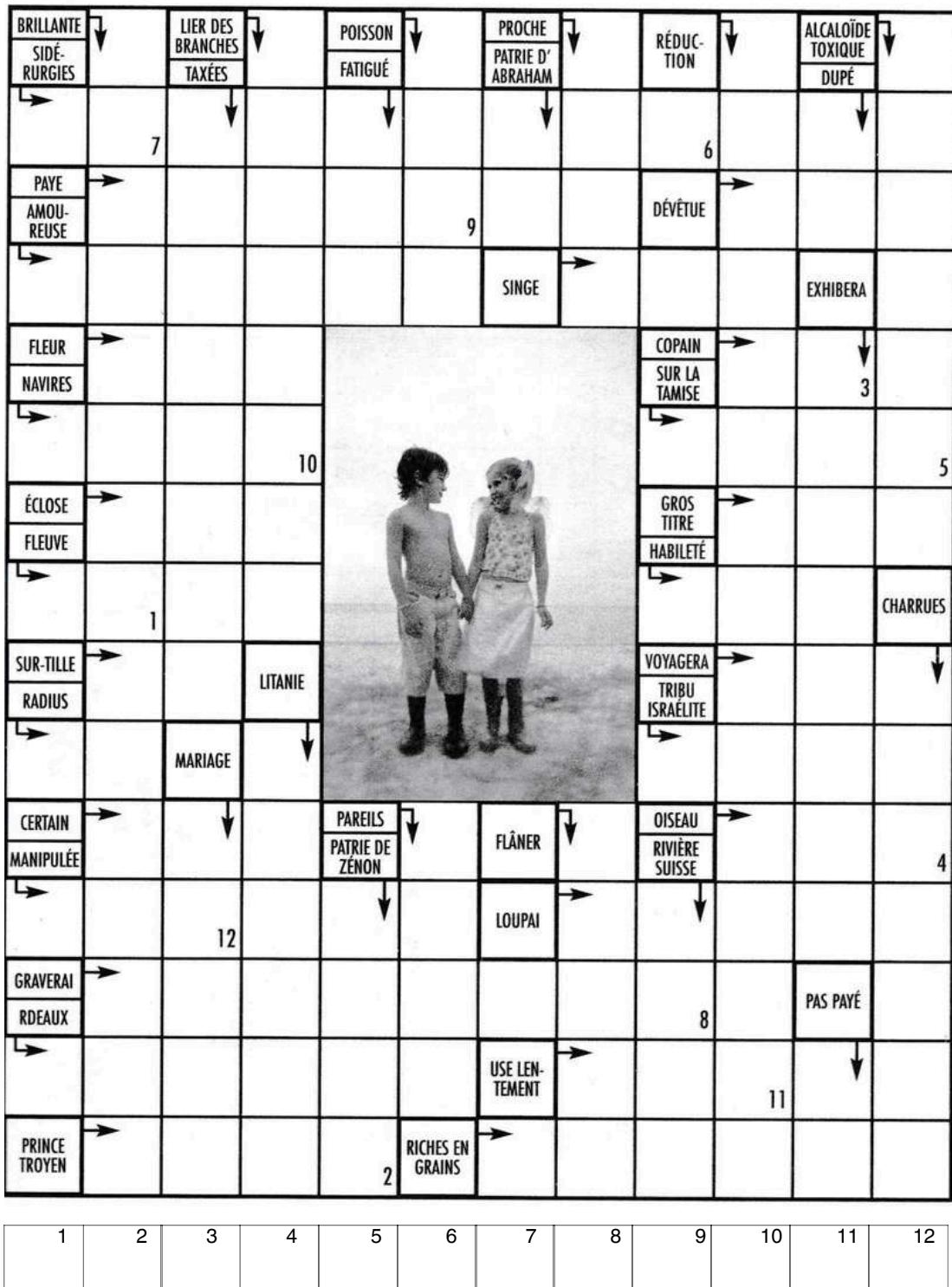


ND du Mas du Noyer



SOLUTIONS
MOTS FLÉCHÉS
DE LA PAGE 23

UNE PAGE DETENTE



MOT MYSTÈRE



LA POSTE

L'agence postale communale
est ouverte du lundi au
vendredi

de 8h30 à 12h00

Tél : 05 65 34 03 77

Achat de timbres, d'enveloppes
et d'emballages Colissimo, envoi
de colis, retrait d'espèces sur
CCP, Postépargne ou livret
d'épargne et nombre d'autres
services

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

- Lundi : de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00
- Jeudi : de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 18h00
- Vendredi : de 13h00 à 16h30

La Mairie utilise PanneauPocket pour vous informer.

Consultez l'actualité des communes, Gendarmeries, Communautés de communes, Syndicats déjà utilisateurs autour de vous. Mettez en favoris les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.

Téléchargez l'application gratuitement sur votre téléphone.



QUELQUES NUMÉROS BIEN UTILES

- SAMU : 15
- POMPIERS : 18 ou 112
- SAUR : 05 81 91 35 07
- CENTRE ANTI-POISONS : 05 61 49 33 33
- ENFANCE MALTRAITÉE : 119
- SOS FEMMES BATTUES : 01 30 63 82 50
- GENDARMERIE : 05 65 50 73 73 ou 17
- CENTRE HOSPITALIER DE FIGEAC : 05 65 50 65 50
- CLINIQUE DE FONT REDONDE : 05 65 50 75 75
- PHARMACIE DE GARDE : 3237
- MÉDECIN DE GARDE : 3966

Travaux bruyants : les horaires à respecter

- Vous pouvez faire des travaux bruyants, en semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.
- Lorsque vous prévoyez d'effectuer de gros travaux pour rénover un bien immobilier, n'oubliez pas de prévenir vos voisins.
- Si vous êtes victime de nuisances sonores intempestives, vous pouvez agir en commençant par aller voir son voisin pour lui faire part de la gêne subie et trouver une solution commune pour y mettre fin.



MAIRIE DE FAYCELLES
3 PLACE GAILLARDE
46100 FAYCELLES
TÉLÉPHONE : 05 65 34 03 55